



Cher Président et Présidente des associations de Plestin Les Grèves,

Afin de pouvoir répondre au mieux à vos demandes et de vous permettre d'organiser dans de bonnes conditions vos manifestations, avec du matériel de qualité, nous avons revu notre organisation.

Dorénavant, vos demandes seront traitées par le service pôle Education, Sports et animations pour le matériel communal.

Nous vous proposons une nouvelle fiche de réservation du matériel communal. Le comité des fêtes en a fait de même avec son matériel.

Ces deux fiches sont disponibles sur le site internet de la mairie dans l'onglet :

### **MAIRIE – Démarches en ligne**

Afin de pouvoir vous satisfaire et d'établir un planning de réservation de ce matériel, nous vous demandons de remplir la **fiche matériel communal** **3 semaines avant le début de vos festivités**. Cette fiche sera à retourner à l'adresse :

[Educ.Sport.Anim@plestinlesgreves.bzh](mailto:Educ.Sport.Anim@plestinlesgreves.bzh)

Pour ce qui concerne le matériel du comité des fêtes, le délai est identique. Cette fiche est à transmettre à : [Comitedesfetes.plestin@gmail.com](mailto:Comitedesfetes.plestin@gmail.com)

A la réception de ces fiches, vous recevrez un mail d'accusé de réception soit du comité des fêtes ou du service animation de la mairie, vous permettant de savoir que nous avons bien reçu votre demande. Nous vous confirmerons dans les 5 jours ouvrés que vos demandes ont été acceptées. Vous devrez dès lors vous mettre en relation, suivant votre demande avec le service technique ou le comité des fêtes, afin de vous coordonner sur le dépôt et le retour du matériel.

La livraison du matériel devra être réceptionnée avec l'un de vos membres ou sympathisant associatif. Avec l'agent des services techniques, une vérification rapide du matériel sera effectuée. Il en sera de même pour le retour du matériel. Tout matériel détérioré devra être réparé ou remplacé. Si cela n'était pas possible, une facturation pourrait vous être adressée.

Pour ce qui est du matériel Comité des Fêtes, celui-ci sera à prendre à Poul Scornet selon vos propres moyens.

Pour ce qui concerne la fiche de demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire ; Ne tardez pas à la remplir et à nous la faire parvenir.

**Bac à Déchets :**

Pour ce qui concerne les bacs de déchets lors de vos manifestations, nous vous rappelons la procédure :

Pour toute demande, vous devez, trois semaines avant le début de votre manifestation, appeler le service déchets de Lannion Trégor Communauté au 02 96 05 55 55.

Vous pouvez également leur envoyer un mail (toujours trois semaines avant) à :

[info-usagers@lannion-tregor.com](mailto:info-usagers@lannion-tregor.com)

Dans le corps de votre mail, il faudra indiquer la date de votre évènement, le lieu de livraison, le type et le nombre de bacs (Soit noir, déchet ménager et soit jaune, à tri sélectif. Deux types de bacs : 740L ou 240L)

Ne pas oublier d'indiquer le nom du référent de la demande ainsi qu'un numéro de téléphone.

Le service reste à votre disposition pour tous renseignements,

Très cordialement,

*L'adjoint Animations communales,*

*Vie associative, Suivi événementiel*

Pascal Petibon

